



Signataire : Daniel Sormanni

Date de dépôt : 16 août 2023

Question écrite urgente

La signalisation dispensée par les agents de sécurité privés

Depuis plusieurs semaines, l'Etat et la Ville de Genève, suite aux très nombreux travaux sur les voies publiques, ont mandaté des sociétés privées pour faire la circulation aux nombreux feux de signalisation, débranchés suite aux travaux.

De nombreuses plaintes de citoyens ont été exprimées concernant la qualité des prestations, la clarté des gestes, tout cela en lien avec la sécurité de tous les usagers.

D'où mes questions, dont l'urgence s'explique d'elle-même :

- 1. Sur quelles bases juridiques la décision de mandater des sociétés privées a-t-elle été prise ?*
- 2. Quels sont les coûts et qui les prend en charge ?*
- 3. Quelles formations sont nécessaires et qui contrôle l'effectivité de la formation ?*
- 4. Des contrôles sur les sites sont-ils organisés et par qui ?*
- 5. Des sanctions sont-elles envisagées et appliquées, le cas échéant, par quelle autorité ?*
- 6. Des plaintes d'usagers ont-elles été enregistrées dans les services de l'Etat et/ou des communes ?*

Dans l'attente de vos explications, recevez mes salutations distinguées.